



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°14/2022/CORNY -27700 FRENELLES-EN-VEXIN**  
**CIRULATION INTERDITE RALLYE CŒUR DE LION**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée la Maison des Associations représenté par Mme COURTY Elodie pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Rallye Cœur de Lion le 1<sup>er</sup> Mai 2022

Considérant que cette manifestation aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022 sur le territoire de la Commune de Frenelles en Vexin et qu'il est nécessaire, en raison de son déroulement, d'interdire la circulation et le stationnement sur les voies empruntées par cette course le dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits de 6h00 à 19h00 sur :

- Le CV n°24
- Le CV n°32
- La Rue Saint Jean
- La Rue de l'Église Sainte Trinité
- La place du village
- La VC n°32

Une déviation sera mise en place par l'organisation.

**Article 2 :** Les organisateurs devront prendre toutes les dispositions pour neutraliser la compétition dans l'éventualité ou il serait nécessaire de se rendre au domicile d'un riverain ou de permettre à l'un d'eux qui serait dans l'obligation de quitter ou de regagner son domicile, de le faire en toute sécurité.

**Article 3 :** Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle de sécurité Routière. Cette signalisation sera mise en place et entretenue par les organisateurs de Rallye Cœur de Lion.

Les dispositions prises ne sont pas applicables aux véhicules de sécurité et de secours.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Syndicat de Voirie Vexin Seine,
- L'Agence Départementale de l'Eure
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Andelys,
- Les Services d'Incendie et de Secours des Andelys,
- Madame la responsable de l'organisation du Rallye

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Frenelles en Vexin  
Le 28/03/2022

Madame le Maire  
Aline BERTOU

